



Le directeur général

Direction des ressources humaines et du dialogue social
Dossier suivi par Christine MOZZICONACCI
Tél. : 01 55 27 43 30
Courriel : christine.mozziconacci@cnfpt.fr
Nos réf. : cmo/2017

Lettre recommandée avec accusé de réception
N° 2C 116 501 6042 6

Paris, le 19 juillet 2017

Monsieur Gérard IRIART
Président du syndicat national de
l'encadrement des services d'incendie
et de secours Avenir-Secours
19 avenue Debourg
69007 Lyon

Objet : demande de convocation de la CAP A et d'inscription au prochain ordre du jour de projets de tableaux d'avancement de grade.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu m'informer de l'intention des représentants du personnel siégeant au sein de la commission administrative paritaire nationale (CAP) de catégorie A, relevant de la liste CFE-CGC Avenir-Secours, de solliciter tout prochainement la convocation de cette instance avant le mois de novembre 2017.

Je vous en remercie.

Dès à présent, il importe de souligner que si le président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a seul compétence pour convoquer les CAP siégeant en formation ordinaire, il ne lui revient pas d'intervenir sur les propositions de tableaux annuels d'avancement au grade supérieur, la nomination des officiers de sapeurs-pompiers professionnels relevant de l'autorité conjointe de l'Etat et du président ou de la présidente du conseil d'administration du SDIS d'affectation.

En tout état de cause, dès réception de la demande concernée, il me reviendra de convoquer la commission compétente dans le délai maximum d'un mois.

S'agissant de la date effective de la réunion, celle-ci sera déterminée en fonction de la disponibilité des membres de chacun des collèges, les services de la direction générale de la sécurité civile au ministère de l'intérieur et du CNFPT s'efforçant conjointement de conduire un dialogue social de qualité, réalisé paritairement, en intelligence et responsabilité afin de garantir notamment le droit à participation des fonctionnaires aux décisions qui les concernent.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information qui pourrait vous être utile.

Veuillez agréer, Monsieur président, l'expression de mes salutations distinguées.

AVENIR SECOURS

25 JUL. 2017

Vincent POTIER

Courrier Arrivée n° :

Centre national de la fonction publique territoriale
80, rue de Reuilly - CS 41232 - 75578 Paris cedex 12

Tél. : 01 55 27 44 00
Fax : 01 55 27 44 01
www.cnfpt.fr

Le président

Lyon, le 29 juin 2017

Réf. D/CA-SP/1527

Monsieur François DELUGA
Président de la commission administrative paritaire des
officiers de sapeurs-pompiers professionnels
CNFPT
80 rue de Reuilly
75012 PARIS

CAP complémentaire SPP
catégorie A

Monsieur le président,

Lors de la dernière CAP du 16 juin, j'ai demandé dans ma déclaration liminaire l'organisation d'une CAP complémentaire afin d'étudier des dossiers d'avancement de grades qui n'ont pu être présentés lors de la CAP de novembre 2016.

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises appuie son refus sur une base réglementaire qui nous semble erronée. En effet ses services utilisent les principes de gestion des dossiers relatifs à la Fonction Publique d'État. Or, bien que disposant de la seule exception relative à la co-nomination, les sapeurs-pompiers professionnels dépendent du statut de la Fonction Publique Territoriale.

C'est pourquoi, en application de l'article 10 du règlement intérieur de la CAP, je vous confirme que les membres élus d'Avenir Secours vont vous solliciter afin d'organiser cette CAP complémentaire avant la fin octobre 2017.

Je vous demande d'inscrire à l'ordre du jour les dossiers suivants :

- Tableau d'avancement 2017 au grade de capitaine ;
- Tableau d'avancement 2017 au grade commandant ;
- Tableau d'avancement 2017 au grade de lieutenant-colonel ;
- Tableau d'avancement 2017 au grade d'infirmier hors classe ;
- Tableau d'avancement 2017 au grade de cadre de santé.

Pour permettre d'anticiper cette action, je vous saurai gré d'en informer la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises afin qu'elle puisse solliciter les SDIS pour obtenir, dans les semaines qui précéderont cette CAP, tous les tableaux d'avancements complémentaires à prendre en compte, les nouveaux ainsi que ceux déjà transmis, au titre de l'année 2017 bien évidemment.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Gérard IRIART



Copie du courrier à
M. le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises